

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Version mise à jour le 16/09/2025.

1 - DÉFINITIONS

1. Définitions des termes

Les termes, mentionnés ci-dessous, ont dans les présentes Conditions Générales de Prestations de Services, la signification suivante :

- **“Client”** ; désigne toute personne physique, professionnelle ou non professionnelle, qui adhère aux présentes CGPS.
- **“Conditions Générales de Prestations de Services”** ou **“CGPS”** ; désigne le présent document.
- **“Données personnelles”** ; désigne toute information se rapportant, directement ou indirectement, à une personne physique identifiée ou identifiable.
- **“Parties”** ; désigne communément le Client et le Prestataire Kévin Coma.
- **“Prestataire”** ; désigne l'entreprise individuelle Kévin Coma, immatriculée sous le numéro de SIRET 848 124 772 00023 et dont l'activité est domiciliée 19 rue de Mantêt, 66240 SAINT-ESTEVE.
- **“Services”** ou **“Prestations”** ; désigne l'ensemble des prestations de services proposés par le Prestataire Kévin Coma et qui constitue l'objet des présentes conditions.
- **“Site Web”** ; désigne le site Internet du prestataire accessible par le client depuis l'adresse www.entrainmental.com .

2. Identité et coordonnées

Kévin Coma est une entreprise individuelle immatriculée sous le numéro de SIRET 848 124 772 00023 et dont l'activité est domiciliée 19 rue de Mantêt, 66240 SAINT-ESTEVE.

2 - OBJET DES CGPS

Les Conditions Générales de Prestations de Services (CGPS) établies par le Kévin Coma ont pour objet de fournir les informations précontractuelles requises (conformément aux articles L 111-1 et L 111-2 du Code de la consommation) dans le contexte des prestations proposées par Kévin Coma.

3 - ACCEPTATION DES CGPS

Le Client s'engage à examiner attentivement les présentes Conditions Générales de Prestations de Services (CGPS) et est encouragé à les imprimer, les télécharger et à en conserver une copie. Le recours aux services proposés implique l'acceptation explicite des présentes CGPS. Par conséquent, le Client reconnaît avoir été pleinement informé de la nature des prestations proposées par Kévin Coma et reconnaît que ce dernier était à sa disposition pour le renseigner sur tous les éléments essentiels avant la conclusion d'une prestation.

4 - MODIFICATION DES CGPS

Il est à noter que les présentes conditions ont été mises à jour dernièrement le 16/08/2025. Elles pourront être modifiées à tout moment, notamment pour faire face aux évolutions législatives ou une évolution dans l'activité. En tout état de cause, les conditions applicables sont celles en vigueur au moment où elles sont présentées aux Clients.

5 - VALIDITÉ DES CGPS

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGPS venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres dispositions qui demeureront pleinement applicables. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients à méconnaître les conditions.

6 - SERVICES PROPOSÉ(S)

6.1 - TYPE(S) DE SERVICE(S)

Caractéristiques essentielles du ou des service(s) proposé(s)

Kévin Coma est une entreprise spécialisée dans l'entraînement mental et l'accompagnement individuel et collectif.

Le prestataire Kévin Coma propose plusieurs types de prestations :

- **Séances d'accompagnement individuel :** Les séances d'accompagnement individuel proposées s'apparentent à une série d'entretiens individuels d'une durée comprise entre 45 min et 1h30. Les entretiens peuvent aussi bien se dérouler en extérieur, en présentiel, qu'à distance en Visio conférence via le logiciel Zoom, Google Meet, WhatsApp ou Skype. Pour en savoir davantage sur les séances d'accompagnement individuel proposées par le prestataire Kévin Coma, les personnes sont invitées à remplir le formulaire de contact présent sur le site web, en expliquant leur cas et leur(s) demande(s).
- **Les ateliers :** les ateliers proposés s'apparentent à un travail à la fois individuel et collectif sur un thème défini au préalable. La durée des ateliers peut aller d'une demi-journée à plusieurs jours. Afin de participer aux ateliers, les clients devront en amont s'inscrire via le formulaire d'inscription dédié. Les ateliers peuvent se dérouler en présentiel, dans les locaux mis à disposition par le client, ou à distance, en Visio conférence via le logiciel Zoom, Google Meet, WhatsApp ou Skype. Pour en savoir davantage sur les ateliers proposés par le prestataire Kévin Coma, les personnes sont invitées à remplir le formulaire de contact présent sur le site web, en expliquant leur cas et leur(s) demande(s).
- **Les conférences :** Les conférences proposées s'apparentent à un discours public sur un thème défini au préalable. La durée des conférences peut aller d'une à trois heures. En amont de la prestation, un contrat bipartite et un devis est signé entre les parties. Les dispositions particulières dans le contrat prévaudront sur les dispositions générales des présentes CGPS. Les conférences peuvent se dérouler en présentiel dans une salle de conférence mise à disposition

par le Client, et/ou à distance en Visio conférence via le logiciel Zoom, Google Meet, WhatsApp ou Skype. Pour en savoir davantage sur les conférences proposées par Kévin Coma, les personnes sont invitées à remplir le formulaire de contact présent sur le site web, en expliquant leur cas et leur(s) demande(s).

Le prestataire Kévin Coma est soumis à une obligation de moyens dans le cadre de la réalisation des prestations. Il ne saurait être tenu pour responsable de la non-atteinte des objectifs fixés ou de toute décision du Client.

6.2 - DÉLAIS DE RÉALISATION

Conformément à la réglementation en vigueur, le prestataire Kévin Coma s'engage à communiquer au client un délai de réalisation du service avant la conclusion de la transaction. A ce titre, le prestataire s'engage auprès du client dans le respect dudit délai. Le client est informé que tout retard dans la réalisation du service ne peut être imputé au prestataire s'il résulte d'une cause indépendante de sa volonté et constituant un cas de force majeure (Cf article 10 - Force majeure).

6.3 - ADAPTABILITÉ DES PRESTATIONS

Kévin Coma s'efforce de maintenir une approche flexible tout en garantissant la qualité des prestations. Kévin Coma reconnaît la nécessité d'ajuster ses prestations pour répondre aux besoins spécifiques de chaque client. A ce titre, les clients peuvent contacter Kévin Coma afin de faire part de leurs besoins spécifiques pour procéder éventuellement à certains ajustements.

6.4 - COOPÉRATION DU CLIENT

Le Client s'engage à collaborer de manière active avec Kévin Coma et à lui fournir toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations.

De son côté, le Prestataire s'engage à apporter toute la diligence et tout le soin nécessaire à la bonne exécution des Prestations et à tenir informé le Client des difficultés pouvant survenir lors du déroulement des Prestations.

7 - DROIT DE RÉTRACTATION

Concernant le **Client « particulier »**,

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un droit de rétractation d'une durée de 14 jours pour se rétracter avant l'exécution de la prestation.

Le client peut exercer son droit de rétractation en le notifiant au prestataire par mail ou par courrier postale. Un courrier type de rétractation tel que prévu par l'article R221-1 du Code de la consommation est mis à sa disposition sur le lien suivant :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032887061 .

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai spécifié, le client sera remboursé de tous les paiements éventuels effectués, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter de la réception de la notification de rétractation. Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf accord exprès

de celui-ci pour un moyen différent.

Il est à noter conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, que le client ne peut se prévaloir du droit de rétractation lorsque la prestation de service a été entièrement exécutée avant la fin dudit délai, avec la reconnaissance et l'accord préalable exprès de ce dernier qu'il perdra son droit de rétractation une fois la prestation pleinement exécutée.

Concernant le **Client « professionnel »**,

Conformément à la législation en vigueur et dans le respect des conditions précitées à l'article L221-3 du Code de la consommation, le client dispose d'un droit de rétractation d'une durée de 14 jours pour se rétracter avant l'exécution de la prestation.

Le client peut exercer son droit de rétractation en le notifiant par mail ou par courrier postale au prestataire. Un courrier type de rétractation tel que prévu par l'article R221-1 du Code de la consommation est mis à sa disposition sur le lien suivant :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032887061 .

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai spécifié, le client sera remboursé de tous les paiements éventuels effectués, sans retard excessif, et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter de la réception de la notification de rétractation. Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf accord exprès de celui-ci pour un moyen différent.

Il est à noter conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, que le client ne peut se prévaloir du droit de rétractation lorsque la prestation de service a été entièrement exécutée avant la fin dudit délai, avec la reconnaissance et l'accord préalable exprès de ce dernier qu'il perdra son droit de rétractation une fois la prestation pleinement exécutée.

8 - CONFIDENTIALITÉ

Pendant la période de fourniture des Services, chaque partie peut être amenée à accéder à des informations, documents et/ou données confidentiels concernant l'autre partie.

En conséquence, chaque partie s'engage à maintenir la confidentialité stricte de toutes les informations, documents et/ou données confidentiels liés à l'activité de l'autre partie, ainsi que toute information obtenue dans le cadre de l'exécution des services.

9 - PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Concernant le **Client « particulier »**,

Les prix en vigueur des services proposés sont librement fixés par Kévin Coma. Ils sont de plein droit applicables depuis le 01/09/2025 et sont valables pendant toute la durée de la prestation, sauf accord contraire des parties qui s'entendent pour une révision des prix.

Les prix des services sont payables à la commande et avant le début de la prestation.

Les prix sont détaillés sur la page <https://www.entrainemental.com/formules-prestations> du site web du prestataire.

Les services sont facturés et le prix est exigible en totalité et payable comptant au jour de la

commande de Services.

Tous les prix incluent l'ensemble des coûts des services, y compris toutes les charges et taxes applicables.

En cas de factures échelonnées, la fréquence de facturation sera trimestrielle. Dans ce cadre et conformément à la législation en vigueur, les délais pour les règlements des sommes dues ne pourront dépasser quarante-cinq jours (45) après la date d'émission de la facture.

Les modes de paiement acceptés par Kévin Coma sont les virements bancaires

Les informations nécessaires pour les virements bancaires seront communiquées au Client en amont.

Sauf accord contraire des parties, les factures émises par le prestataire devront être réglées dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. En cas de paiement échelonné, ces dernières interviendront à échéances régulières et seront clairement définies en amont de la prestation.

En cas de manquement partiel ou total du Client à ses obligations de paiement, Kévin Coma se réserve le droit d'exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes à devoir, conformément à l'article 1344 du Code civil. Celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue.

En cas de mise en demeure restée sans effet au bout de deux semaines, le prestataire se réserve expressément le droit de suspendre ou d'annuler le ou les services en cours.

Concernant le **Client « professionnel »**,

- Détermination des prix :

Tous les prix des services proposés sont librement fixés. Ils sont de plein droit applicables depuis le 1/09/2025 et sont valables pendant la durée de la prestation, sauf accord contraire des parties qui s'entendent pour une révision des prix.

Chaque commande de service donne lieu à l'établissement d'un devis détaillé par Kévin Coma. Les prix des services sont payables à la commande.

Un acompte de 50 % du prix total des services est facturé par le prestataire et exigible auprès du Client au jour de la signature du devis. Le solde étant facturé et exigible au terme de la fourniture des services.

L'ensemble des prix est exprimé en euro toutes taxes incluses.

Sous certaines conditions, des réductions de prix pourront être accordées au Client. Ce dernier sera clairement informé par Kévin Coma desdites conditions à leurs obtentions.

En cas de règlement anticipé par le Client, aucun escompte ne sera pratiqué.

- Conditions de règlements :

Sauf dispositions contraires convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues ne peut dépasser un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation.

En cas de factures échelonnées, la fréquence de facturation sera mensuelle. Dans ce cadre et conformément à la législation en vigueur, les délais pour les règlements des sommes dues ne pourront dépasser quarante-cinq (45) jours après la date d'émission de la facture.

Les modes de paiement acceptés par Kévin Coma sont les virements bancaires.

Les informations nécessaires pour les virements bancaires seront communiquées au Client en amont.

En cas de retard dans le règlement, des pénalités de retard de paiement seront exigibles le jour suivant la date de règlement sur la facture ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date.

Le montant de l'indemnité forfaitaire est fixé par décret. Dans tous les cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Kévin Coma, pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Sauf disposition contraire qui ne peut toutefois fixer, un taux inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel soit nécessaire.

En cas de manquement partiel ou total du Client à ses obligations de paiement, Kévin Coma se réserve le droit d'exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes à devoir, conformément à l'article 1344 du Code civil. Celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance prévue initialement.

En cas de mise en demeure restée sans effet au bout de deux semaines, le prestataire se réserve expressément le droit de suspendre ou d'annuler le ou les services en cours.

10 - FORCE MAJEURE

Les parties reconnaissent que des circonstances indépendantes de leur volonté peuvent entraver l'exécution des présentes conditions. Afin de protéger les deux parties, cette clause vise à définir les conséquences en cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont considérées comme des cas de force majeure toutes circonstances imprévisibles et indépendantes de la volonté des parties, telles qu'elles sont définies par la jurisprudence des cours et des tribunaux (mais sans s'y limiter).

En cas d'événement lié à un cas de force majeure, la partie affectée s'engage à informer rapidement l'autre partie par tous moyens des circonstances et de l'impact prévu sur l'exécution de la prestation. En outre, cette dernière devra prouver qu'il existe un rapport direct entre le cas de force majeure et le non-accomplissement des conditions.

En cas de force majeure avérée, la partie affectée ne pourra voir sa responsabilité engagée en raison de la non-exécution des conditions, et ne sera tenu responsable des dommages ou pertes découlant de cette non-exécution.

L'exécution des conditions reprendra son cours normal dès que l'événement constitutif de force majeure aura cessé.

Cependant, en cas de persistance de l'événement au-delà d'un délai d'un mois (1) à compter de sa

date de survenance, l'exécution des conditions est résolue de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

11 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Kévin Coma s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Les clients sont informés qu'il dispose de droits (droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de portabilité, ...) s'agissant des traitements des données les concernant.

Ces droits peuvent être exercés :

- Par courrier électronique à l'adresse : entrainmental.kevincoma@gmail.com
- Par courrier postal adressé à Kévin Coma, 19 rue de Mantêt, 66240 SAINT-ESTEVE

Afin d'obtenir de plus amples informations sur le traitement et la protection des informations personnelles, les personnes concernées sont invitées à consulter la Politique de Confidentialité de Kévin Coma sur le lien suivant : <https://www.entrainmental.com/politique-confidentialit%C3%A9>

12 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client reconnaît les droits de propriété intellectuelle du prestataire Kévin Coma et de son activité « Entraîn'Mental » sur sa dénomination et les éléments composant son identité ainsi que sur son site web, ses éléments, et les contenus y afférant (chartes graphiques, onglets, fonctionnalités, marques, images, logos, illustrations, photos, textes, etc, ...).

Par ailleurs, le Client reconnaît expressément les droits de propriété intellectuelle du prestataire Kévin Coma sur tous les supports de travail et de communication qu'il peut être amené à partager dans le cadre de la réalisation de la prestation.

En ce sens, le client est informé et averti à ne pas contester ces droits sous quelque forme que ce soit.

Ces différents éléments sont de la propriété intellectuelle exclusive du prestataire Kévin Coma et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans autorisation expresse de ce dernier sous peine de poursuites judiciaires.

Toute représentation ou reproduction, totale ou partielle, du site et de son contenu, ou des éléments composant son image de marque, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse du prestataire Kévin Coma, est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

13 - RÈGLEMENTS DES LITIGES

Concernant le **Client « particulier »**,

13.1 – Réclamations

En cas de différend entre le prestataire Kévin Coma et l'un de ses Clients, ce dernier doit lui adresser une réclamation par écrit.

En cas de différend entre les parties au sujet de l'interprétation ou de l'exécution des conditions, le Client devra notifier le Prestataire et formuler ses griefs, réserves et les justificatifs pertinents le cas échéant, dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la date où il en a connaissance.

Le prestataire dispose alors de deux semaines pour effectuer un retour par écrit en vue de parvenir à un règlement amiable de la situation.

13.2 - Voie judiciaire

Dans le cas où la Médiation se révélerait être un échec, conformément à l'article R631-3 du Code de la consommation, le client peut saisir l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion de la prestation ou de la survenance du fait dommageable.

Les présentes conditions sont régies par le droit français. Dans les cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Concernant le **Client « professionnels »**,

13.3 - Réclamations

En cas de survenance d'un différend entre le prestataire Kévin Coma et l'un de ses Clients, le Client est tenu d'adresser une réclamation écrite au prestataire. Cette réclamation doit contenir une description détaillée du litige ainsi que les éléments justificatifs nécessaires le cas échéant.

Le prestataire s'engage à examiner la réclamation dans un délai de deux semaines à compter de sa réception et à fournir une réponse écrite au Client. Cette réponse inclura les éventuelles actions correctives envisagées ou les explications nécessaires pour résoudre le différend.

13.4 - Voie judiciaire

En cas de désaccord persistant entre les parties, et à moins que des dispositions légales contraires ne soient applicables, les parties devront s'orienter vers la voie judiciaire pour la résolution du litige.

13.5 - Attribution de juridiction

Il est important de noter que la compétence exclusive pour tout litige sera attribuée au Tribunal judiciaire du lieu où est établi le siège social du prestataire.

Les présentes conditions sont régies par le droit français. Dans les cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.